

Décision n° 2022-1182
de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 1er juin 2022
abrogeant des autorisations d’utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l’État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d’utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d’autorisations d’utilisation de fréquences délivrées par l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 4 mai 2021 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1 et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 de l’Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l’annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 1er juin 2022,

Pour la Présidente et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2022-1182
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 1er juin 2022

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198401663	ENROBES LYON EST	69 CHASSIEU	1 VHF
198600982	NESTLE EXCELLENCE SUPPORTS FRANCE OU NES FRANCE	30 VERGEZE	4 UHF
199000830	ETABLISSEMENTS WALZER FILS	68 SOPPE LE BAS	1 VHF
199600108	SANTERNE BOURGOGNE	21 MARSANNAY LA COTE	1 UHF
199703278	SETEC HYDRATEC	75 PARIS 12	1 UHF
199802263	SANTERNE BOURGOGNE	21 MARSANNAY LA COTE	1 UHF
199901688	SPORT ET NATURE	06 GREOLIERES	2 VHF
200001043	EUROSERUM	29 QUIMPER	1 VHF
200101004	TREFILUNION	55 COMMERCY	1 UHF
200202014	PV RESIDENCES & RESORTS FRANCE	83 ROQUEBRUNE SUR ARGENS	1 UHF
200300060	COMMUNE D'INGRE	45 INGRE	2 VHF
200700241	SERIS SECURITY	64 IDRON	2 UHF
200700266	SERIS SECURITY	64 IDRON	1 UHF
201100008	NOVIAL	76 BURES EN BRAY	1 UHF
201101595	SERIS SECURITY	81 CASTRES	2 UHF
201101596	SERIS SECURITY	81 LABRUGUIERE	2 UHF
201501301	AMS EVENEMENTS	35 LE RHEU	1 UHF
201700767	COMMUNE DE QUIBERON	56 QUIBERON	2 VHF
201701147	VALLEE SUD-GRAND PARIS	92 MONTROUGE	1 UHF
201800209	ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR	78 HOUDAN	1 UHF
201901024	FREYSSINET FRANCE	92 NANTERRE	1 UHF
202000270	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	94 SAINT MAUR DES FOSSES	3 UHF
202000562	EIFFAGE CONSTRUCTION ENVIRONNEMENT GRAND OUEST	29 BREST	4 UHF
202000923	PARIS-OUEST CONSTRUCTION	93 SAINT DENIS	2 UHF
202001995	BATIMENTS TRAVAUX PUBLICS MIDI PYRENEES	31 L'UNION	2 UHF
202002063	BATIMENTS TRAVAUX PUBLICS MIDI PYRENEES	31 TOULOUSE	2 UHF
202101494	EIFFAGE CONSTRUCTION ENVIRONNEMENT GRAND OUEST	44 NANTES	1 UHF
202102062	LEGENDRE GENIE CIVIL	44 NANTES	1 UHF
202200109	EIFFAGE CONSTRUCTION ENVIRONNEMENT GRAND OUEST	50 LA HAGUE	1 UHF